

JAMAÏQUE

L'instruction des homicides commis par des policiers est une véritable mascarade

Index AI : AMR 38/006/2004

ÉFAI

Mercredi 14 avril 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

De nouvelles informations sur le non-lieu rendu récemment dans le procès du policier accusé d'avoir tué Janice Allen, âgée de treize ans, soulignent à quel point les policiers qui commettent des homicides sont protégés par le système, a déclaré Amnesty International ce mercredi 14 avril 2004.

L'une des principales raisons pour lesquelles ce procès n'a pas abouti est l'absence de preuves permettant d'établir un lien entre le policier et l'arme qui a tué Janice. En effet, le registre recensant les attributions d'armes à feu a été « perdu ».

« Le fait que les enquêteurs n'aient pas immédiatement mis cet élément de preuve à l'abri traduit une méconnaissance des procédures les plus fondamentales en termes d'instruction des homicides commis par des policiers et constitue un grave manquement à leurs obligations », a dénoncé Amnesty International.

Le témoignage d'un des enquêteurs, l'inspecteur Dunchie, aurait permis à l'accusation de prouver le lien entre le policier et l'arme du crime, mais le représentant du ministère public a annoncé au tribunal que cet inspecteur avait quitté le pays pour quelques temps. En réalité, celui-ci se trouvait toujours en Jamaïque et travaillait toujours dans la police.

Amnesty International demande qu'une enquête exhaustive soit menée sur la manière dont le ministère public a inutilement saboté sa propre accusation sur la base d'informations erronées.

« Cette enquête devra montrer qui a donné de fausses informations à l'accusation et pourquoi, après avoir reçu ces informations, celle-ci a malgré tout décidé de poursuivre un procès qu'elle savait inmanquablement perdu d'avance, plutôt que de chercher à obtenir le renvoi de l'affaire et de tenter de localiser l'inspecteur Dunchie », a précisé l'organisation.

« Ce 14 avril 2004 marque le quatrième anniversaire de la mort de Janice Allen. Pendant ces quatre années, en attendant de

pouvoir faire valoir leurs droits en justice, les proches de Janice ont assisté aux auditions interminables qui ont précédé le procès et ont été victimes de harcèlement et d'intimidation de la part de la police. Quand enfin le jour du procès est arrivé, ils n'ont pu que regarder l'accusation anéantir tous leurs espoirs de voir un jury examiner les éléments de preuve. C'est un affront inacceptable à la justice. »

Complément d'information

Pendant toutes les années où Amnesty International s'est intéressée aux homicides commis par les forces de sécurité jamaïcaines, les autorités de ce pays ont fait de nombreuses déclarations sur la protection des droits humains et la réforme du système d'instruction des homicides perpétrés par des policiers. Or, en réalité, rien n'a changé.

La dernière condamnation d'un policier pour un homicide illégal commis dans l'exercice de ses fonctions remonte à octobre 1999, soit il y a plus de quatre ans. Pendant ce temps, des centaines de Jamaïcains ont été tués par des policiers dans des circonstances douteuses. Le nom de Janice Allen va s'ajouter à la longue liste des victimes d'agents de l'État dont la cause n'a pas fait l'objet d'un examen satisfaisant par les tribunaux. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>